Compte-rendu de la 1ère réunion du Réseau d'expertise scientifique et technique (REST) du Centre de ressources EEE
8 mars 2019, Vincennes

Le Centre de ressources EEE : programme 2019

Emmanuelle Sarat et Doriane Blottière (UICN France), Alain Dutartre (expert indépendant)

— **Programmation 2019**

Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable ici

Le programme d'action du Centre de ressources (CDR) pour l'année 2019 est présenté aux membres du REST. Il est rappelé que la feuille de route pour 2019 s'inscrit dans une programmation plus large, sur la période 2018-2020, et fait l'objet d'une convention de coopération entre l'AFB et l'UICN France.

Les trois piliers des centres de ressources sont rappelés : (i) appui technique, conseil et formation ; (ii) production et mise à disposition de ressources scientifiques et techniques et (iii) animation nationale de réseaux d'acteurs. Le programme s'articule autour de 5 grands axes qui sont présentés aux membres du REST.

1. Coordination et animation du Centre de ressources

La gouvernance du Centre de ressources est rappelée, en précisant la fréquence de réunions de chacune des instances (comité de pilotage, comité d'orientation et REST EEE). Le REST EEE se réunira deux fois par an, la prochaine réunion aura lieu en Camargue à l'automne, en partenariat avec le PNR de Camargue et le Syndicat de la Camargue gardoise (membre du REST).

2. Production et mise à disposition de connaissances

Les outils « phares » du CDR et leur développement pour l'année 2019 sont rappelés : retours d'expérience de gestion, guide pratique, base d'informations, etc. Le guide pratique prévu pour 2020 et les réflexions autour d'un appel à projet de recherche font l'objet d'une présentation détaillée (voir plus bas)

3. Diffusion d'information et animation de réseaux d'acteurs

La lettre d'information poursuit son évolution et rassemble de plus en plus d'abonnés (1 500 abonnés début 2019). Le site internet a été refondu à l'occasion du lancement du CDR. Le CDR maintien son appui aux coordinations territoriales sur les EEE (conseils, avis) et organisera une journée d'échange transfrontalière sur la biosécurité des milieux aquatiques d'eau douce et marins (voir présentation ci-dessous).

En accord avec l'UMS PatriNat et le Pôle de coordination technique des conservatoires botaniques nationaux (PCCBN), le CDR EEE va prendre part à l'organisation de la surveillance des EEE à l'échelle nationale. Il orientera les observations qui lui parviendront vers l'UMS PatriNat et le PCCBN, pour validation et intégration dans l'INPN. En concertation avec ces deux autres instances, le CDR EEE aura pour mission de rédiger les fiches d'alerte sur les espèces concernées, en mobilisant un panel d'experts.

Cette fiche d'alerte pourra être nationale ou plus locale si l'espèce est déjà bien implantée dans certaines parties du territoire. Dans d'autres situations, seul un article informatif pourrait être rédigé. Une trame commune pour ces documents est en réflexion. Le CDR EEE diffusera ensuite la note d'alerte ou l'information au réseau national d'acteurs.

4. Formation

La formation des acteurs constitue un nouveau volet d'action pour le CDR EEE. Pour 2019, les objectifs du CDR EEE seront de rendre mieux visible et accessible l'offre de formation déjà disponible, toutes échelles confondues, et de proposer une offre de formation nationale complémentaire. Un panorama des formations réalisées de 2008 à 2018 a été réalisé avec la participation des conservatoires botaniques nationaux, la Fredon France, l'ONCFS, la FCEN et les réseaux régionaux sur les EEE. 560 formations y ont été recensées. Un rapide bilan est présenté aux membres du REST EEE. Un questionnaire national sur les besoins en formation sera diffusé au réseau national d'acteurs en avril 2019, et une session de formation sera organisée en 2019 pour l'AFB. En 2020, une offre de formation nationale complète et en adéquation avec les besoins recensés sera proposée.

5. Valorisation et développement à l'international

Le CDR EEE poursuit la traduction en langue anglaise de ses différentes productions et outils. Plusieurs participations à des colloques internationaux et des publications scientifiques sont envisagées.

Concernant la surveillance, le CBNMP demande si le CDR aura vocation à travailler sur les schémas décisionnels de détection précoce et réaction rapide. Le CDR n'ambitionne pas de développer cet aspect, le schéma décisionnel devant être établi à leur échelle par les acteurs des territoires, de manière à prendre en compte le contexte local. Sur ce sujet, une démarche ascendante plutôt que descendante garantit une meilleure adhésion des acteurs. Le CDR reste néanmoins en appui aux territoires décidant d'engager des réflexions sur ces schémas décisionnels pour leur fournir tous les éléments informatifs pouvant les aider à leur construction.

Au sujet de la formation, l'ONCFS indique qu'une session de formation interne ouverte aux agents de l'AFB sera renouvelée pour juin 2019. La durée et le format des sessions de formation sont évoquées, et l'ONCFS indique que des durées courtes (une demi-journée) et des sorties sur le terrain sont appréciées par les propriétaires privés, comme cela a été le cas lors d'une formation organisée en 2018 en Sologne avec l'URCIAP. L'AFB Grand Est rappelle l'importance de former les acteurs sur l'ensemble des taxons, et notamment les invertébrés, qui sont encore très peu abordés dans les formations visant à l'identification des EEE. Les agriculteurs sont également un public qu'il conviendrait de cibler. Pour les acteurs de la protection des plantes, le CDR EEE est en contact avec Végéphyl (ex-AFPP) et se rapprochera de cette structure pour examiner les possibilités d'intégration des EEE dans son offre de formation. Il est également rappelé que les formations en milieu marin sur les EEE sont apparemment inexistantes et qu'il conviendrait de combler ces besoins. Les membres sont appelés à signaler au CDR EEE toute action de formation qu'ils seraient amenés à mettre en place ou à repérer, afin de les recenser sur le site internet du CDR.

- **Journée d'échange transfrontalière**

  Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable ici

Une journée d'échange transfrontalière sur la biosécurité des milieux aquatiques marins et d'eau douce sera organisée au Marinarium de Concarneau les 16 et 17 mai prochains. Cette journée fait suite à une rencontre à Paris à l'automne dernier entre l'Animal & Plant Health Agency de Grande-Bretagne, pilote du projet européen LIFE RAPID et le Centre de ressources EEE. Au cours de cette rencontre, parmi les synergies et actions communes identifiées figuraient notamment la prévention des invasions et les mesures de biosécurité associées.

En effet, lors de leurs diverses pratiques en milieux naturels, les usagers des milieux aquatiques peuvent, sans en avoir conscience, transporter et déplacer des pathogènes et des EEE. En Grande-

Bretagne, la menace potentielle que peuvent par exemple poser les pêcheurs et canoéistes par ces transports involontaires a été évaluée et ces résultats ont alimenté des campagnes de sensibilisation en matière de biosécurité, présentant des directives pour améliorer les pratiques dans ce domaine (par exemple, la campagne « *Check, Clean, Dry* », le programme LIFE RAPID). En France métropolitaine, aucune démarche de biosécurité aussi organisée que celle proposée en Grande-Bretagne n'est actuellement mise en œuvre, voire même envisagée à cette échelle. Des informations sur ces risques de dispersion involontaire d'espèces restent donc à largement diffuser de manière officielle et structurée auprès de tous les usagers de la nature et des milieux aquatiques, pour qu'une prise de conscience de ces risques permette d'améliorer les pratiques dans ce domaine en en réduisant corrélativement les impacts potentiels.

Pour répondre à ces enjeux, il a donc été proposé d'organiser une journée d'échange avec les objectifs suivants :

- Présenter les enjeux de la dispersion des espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques marins et d'eau douce et la réglementation existante ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur les impacts des espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques et les amener à une responsabilité accrue dans ce domaine ;
- Bénéficier de l'expérience britannique dans ce domaine, dans une optique d'identification d'enjeux communs, d'échange d'expériences, de transfert de bonnes pratiques et de mise en place de synergies.

Cette journée réunira les différentes parties prenantes de la biosécurité des milieux aquatiques marins et d'eau douce : autorités portuaires, associations d'usagers, secteur du tourisme, secteur des transports maritimes et fluviaux, collectivités, établissements publics, chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, etc. 60 participants ont été préalablement identifiés et seront conviés sur invitation.

Les membres mentionnent divers acteurs à convier à cette journée d'échange transfrontalière : des représentants du CSRPN de Bretagne, des ports autonomes, des affaires maritimes, des parcs marins, etc. Des pistes d'échanges sont proposées avec le Québec (C. Lavoie et les acteurs du Golfe du Saint Laurent qui ont développé des actions en matière de biosécurité), mais aussi les Antilles françaises. Les membres du REST proposent de faire remonter les informations du terrain en matière de biosécurité (besoins et actions en cours). Ils suggèrent également de se rapprocher des structures qui travaillent sur la désinfection du matériel et la gestion des organismes « invisibles » présents dans les milieux naturels (virus, champignons, etc.).

- **Guide sur l'évaluation de l'efficacité des interventions de gestion des EEE**

  Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable ici

Les nombreuses interventions de gestion des EEE menées en France concernent des espèces et des milieux très variés et emploient diverses méthodes en fonction du contexte d'intervention. Compte-tenu des investissements humains, techniques et financiers qu'elles nécessitent, une évaluation de leur efficacité est attendue, notamment pour justifier la poursuite de ces interventions auprès des partenaires qui les soutiennent financièrement. Ces évaluations doivent également permettre de démontrer la pertinence des choix opérationnels qui ont été faits pour répondre aux objectifs préalablement fixés. Enfin, elles peuvent fortement participer à l'amélioration des connaissances sur la gestion des EEE et constituent ainsi un outil complémentaire d'aide à la gestion et à la décision qui mérite d'être partagé au bénéfice de tous les gestionnaires. Actuellement, des indicateurs de réalisation et de moyens commencent à être de plus en plus disponibles et utilisés, mais les indicateurs de résultats et d'impacts des interventions de gestion le sont beaucoup moins, en lien avec diverses difficultés méthodologiques et économiques rencontrées par les gestionnaires d'espaces naturels.

Pour répondre à ces besoins, le CDR EEE se propose de rédiger un guide pratique sur l'évaluation des efficacités techniques et écologiques des interventions de gestion des EEE. Ce travail aura pour objectif de proposer une démarche d'organisation et des recommandations pour cette évaluation, accompagnée de fiches pratiques sur des méthodes et protocoles de suivi. Il s'adressera principalement à un public technique en charge de la réalisation d'interventions de gestion d'EEE (gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'études, établissements publics, collectivités, etc.). Sa publication est prévue pour 2020. L'année 2019 sera consacrée à une analyse des informations déjà disponibles dans la littérature, dont celles figurant dans les retours d'expérience de gestion, et à la réalisation d'une enquête nationale sur l'évaluation de la gestion des EEE.

Ces travaux seront menés en lien avec l'UMS PatriNat, qui a récemment lancé un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour évaluer les mesures de gestion sur les espèces et leurs habitats dans les sites N2000.

Les membres chercheurs (Université de Rennes, AgroCampusOuest) soulèvent l'importance d'évaluer les impacts de la gestion des EEE sur le fonctionnement général des écosystèmes et de ne pas se limiter à la biodiversité. Des expérimentations sur ce sujet sont menées dans différents programmes de recherche. Mais l'absence d'état des lieux initial (T0) (c'est-à-dire avant la colonisation par l'EEE faisant l'objet de la gestion), fréquemment notée dans de nombreuses situations rend très difficile cette évaluation. Il est rappelé que le travail qui sera mené par le CDR EE vise tout d'abord à formuler des préconisations aux gestionnaires, de les encourager à réaliser des suivis et de leur proposer des démarches leur permettant de répondre aux contraintes qu'ils rencontrent (financières et techniques principalement). Une approche écosystémique de recherche nécessite des outils et protocoles coûteux et complexes à mettre en œuvre, qu'il sera difficile de préconiser dans un premier temps. La SHF explique d'ailleurs que dans le cadre des programmes LIFE, une telle évaluation écologique et socio-écologique des actions est exigée par la Commission européenne, sans protocole défini ni soutien financier pour réaliser correctement cette évaluation.

En plus de cette évaluation écologique, l'Université de Rouen rappelle que l'évaluation économique de l'impact des EEE est également un levier important pour mobiliser des moyens et sensibiliser les financeurs, même si elle reste difficile à réaliser. A ce sujet, une présentation sur l'évaluation des coûts de la gestion de la jussie, réalisée par l'INRA dans le cadre d'un partenariat avec l'AFB, sera réalisée lors de la prochaine réunion du REST.

— **Besoins de recherche/action sur les EEE : élaboration d'un appel à projet**

Alain Dutartre (expert indépendant), présentation téléchargeable ici

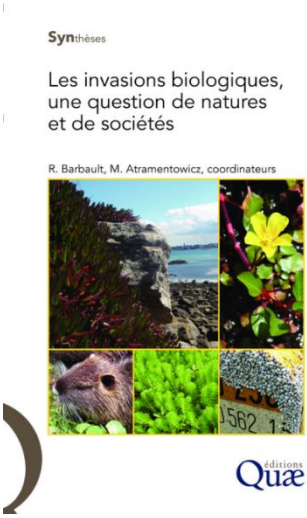

Lancé en 2000, le programme de recherche INVABIO avait permis de financer une trentaine de projets sur les EEE, selon trois axes (mécanismes sous-tendant les phénomènes invasifs, l'évaluation des coûts-bénéfices des invasions, et le contrôle et la gestion des phénomènes invasifs). L'évaluation ultérieure des acquis du programme montrait que le transfert de ses résultats de recherche vers la gestion restait encore à améliorer (notamment en termes de contribution aux politiques publiques et de communication). Vingt ans après, il semblerait nécessaire de faire un point d'étape sur les évolutions des relations recherche/gestion, de prendre en compte les changements de représentations sur les invasions biologiques observés chez tous les acteurs de leur gestion, dont les gestionnaires, et l'implication grandissante des SHS dans la recherche appliquée à la prévention et à la gestion des EEE, tout cela à la lumière des récentes évolutions réglementaire et politique de la problématique. Le Centre de ressources EEE se propose donc de lancer des réflexions sur un nouveau programme de recherche sur les EEE, fortement tourné vers la gestion, en profitant notamment de l'existence du GDR INVABIO, pour constituer un comité « recherche et gestion » au sein du REST EEE. Il est proposé d'analyser les besoins convergents de gestion et de recherche, d'en extraire des

propositions à insérer dans un cadre de projet concerté de recherches appliquées à la gestion des EEE. Le REST servirait ainsi de catalyseur pour faire remonter en direction des décideurs nationaux, de manière collective et organisée à une large échelle, les besoins de recherches appliquées sur les EEE, émanant conjointement des chercheurs et des gestionnaires.

Les membres apparaissent enthousiastes quant aux perspectives de lancer une nouvelle dynamique d'appel à projet de recherche appliquée sur les EEE. Ils proposent de recontacter les participants du programme INVABIO pour les associer à ces réflexions et pour qu'ils fassent part des évolutions des besoins de recherche. Il est rappelé que cette démarche d'appel à projet serait complémentaire aux actions du GDR INVABIO (qui y sera étroitement associé), qui dispose seulement de financements pour des actions d'animation (colloque, etc.). Le CBNPMP rappelle que les résultats de recherche fondamentale (sur la biologie ou l'écologie des espèces) restent très utiles aux gestionnaires et trouvent des applications directes pour la gestion (par exemple, des informations sur le taux et le temps de germination des graines), elles doivent donc être transmises. Le PNR Brière souligne le besoin de travailler sur de nouvelles méthodes de gestion, qui semblent avoir peu évolué ces dernières années. L'EPTB Gardons remarque que ce ne sont pas tellement les techniques qui ont évolué, mais plutôt les stratégies de gestion et l'appréhension de la problématique.

— **Lettre d'information, « dossiers scientifiques » et points divers**

Doriane Blottière (UICN France), présentation téléchargeable ici

CENTRE DE RESSOURCES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

NUMERO 1 - JANVIER/FEVRIER 2019

LA LETTRE D'INFORMATION

Sommaire

Actualités du Centre de ressources

Actualités internationales

- Succès de l'éradication de la Fourmi à grosse tête sur Lord Howe Island (Australie)
- Situation des invasions biologiques et de leur gestion en Afrique du Sud

Actualités européennes

- Programme LIFE RAPID : un séminaire franco-anglais (novembre 2018)
- Retour sur la journée d'échanges transfrontaliers sur les plantes exotiques envahissantes

Actualités nationales

- Prix du Génie Ecologique concernant la gestion des EEE : des gestionnaires bretons récompensés
- Publication d'une brochure sur les obligations liées au règlement européen
- La Crassule de Helms : investigations nécessaires !

Actualités territoriales

- Retour sur la journée d'échanges thématique "Communiquer et sensibiliser les communes aux EEE"
- Espèces exotiques envahissantes en région Grand Est : une première journée technique d'échanges
- Brèves de Sologne : La jussie progresse toujours en Sologne - L'ONCFS et l'URCIAP s'associent pour former aux EEE les propriétaires et gestionnaires d'étangs en Sologne

Profitant de l'évolution du GT IBMA en CDR, le format de la lettre d'information bimestrielle a été retravaillé. Plus aérée, la lettre est dorénavant intégrée au message d'envoi, ce qui permet de gagner du temps de mise en page et d'avoir plus de liberté dans la longueur de la lettre (autrefois établie à 6 pages). De nouvelles rubriques ont été ajoutées : aperçus méthodologiques, du côté des sciences humaines et sociales, et un relai régulier des informations en outre-mer est prévu, en lien avec l'initiative sur les EEE en outre-mer pilotée par l'UICN France. Par ailleurs, l'équipe du CDR propose d'explorer des sujets scientifiques et techniques au travers de dossiers plus complets, nécessitant une recherche et analyse bibliographique approfondie et le concours de certains experts du REST. Parmi les sujets qui sont envisagés, certains ont attrait aux sciences humaines et sociales, comme la gestion des mammifères introduits, la perception du grand public et les questions d'éthique associées. Le format actuellement proposé par la lettre d'information ne semble pas tout à fait adapté pour traiter de façon approfondie ces questions. Il est proposé de réaliser une nouvelle publication, annuelle ou biennale, qui permettrait de mieux valoriser les productions du CDR sur ces sujets, de disposer d'un calendrier et d'échéances moins contraignants afin de solliciter les membres du REST pour identifier des sujets et bénéficier de leurs contributions. L'avis des membres du REST est sollicité sur ces propositions.

Les membres sont satisfaits du nouveau format de la lettre d'information. Ils expriment leur prudence au sujet de la parution de dossiers sur des questions considérées comme sensibles, comme la mise à mort des animaux exotiques envahissants. Cependant, la nécessité d'aborder ces questions d'éthique, de perception et d'adhésion du grand public à la gestion des espèces exotiques envahissante est comprise par les membres du REST qui souhaitent disposer d'éléments de communication sur ces sujets. Il est rappelé que ce nouveau format de publication a pour objectif d'apporter des éléments scientifiques et techniques (synthèse d'articles scientifiques principalement), à engager des réflexions et des "porter-à-connaissances" ne visant pas à créer de débats ou de controverses, ni à donner des avis ou des recommandations sur l'opportunité de la gestion des EEE. Au sujet de la communication sur les EEE visant le grand public, l'AFB informe le REST que des travaux sont engagés en interne avec l'appui d'un prestataire.

Pour la réalisation de ces dossiers scientifiques, il est proposé de solliciter des experts (français et étrangers) pour s'exprimer sur ces divers sujets (témoignages, points de vue) sous la forme d'entretiens.

Les membres seront prochainement sollicités pour élaborer un premier numéro de ce nouveau format de publication (parution prévue fin 2019-début 2020).

Le lancement du CDR et son ouverture aux milieux terrestres et marins ont suscité l'intérêt et l'adhésion de nouveaux membres dans le REST. Une dizaine de chercheurs ont maintenant rejoint le réseau, mais également des représentants locaux de plusieurs CBN, une représentante de l'ONF et de la DREAL Centre-Val de Loire. Cette réunion est l'occasion de leur souhaiter la bienvenue.

Il est rappelé que la liste et la présentation individuelle des membres sont régulièrement actualisées sur le site internet du Centre de ressources, sur les pages dédiées. L'équipe de mise en œuvre du Centre de ressources remercie les membres pour les informations qu'ils ont transmis pour compléter leurs profils.

La refonte du site internet et les améliorations apportées sont rapidement passées en revue. A noter que la version actuelle du site internet sera de nouveau modifiée à la fin de l'année, pour se conformer au modèle commun aux centres de ressources de l'AFB. De nouvelles fonctionnalités seront proposées (par exemple, une base bibliographique avec moteur de recherche plus puissant, une interface de saisie d'expériences de gestion). Dans le cadre de la création d'une identité graphique commune aux Centre de ressources de l'AFB, un nouveau logo pour le CDR EEE est présenté aux membres.

Proposition 1

Proposition 2

Concernant le nouveau logo, les membres s'accordent à préférer la 2e proposition. Ils restent cependant partagés sur la taille des éléments, difficilement lisible en petit format. Le choix des espèces représentées est discuté : les espèces terrestres ne sont pas assez représentées, mais il est difficile représenter tous les taxons. Les membres s'accordent sur les faits que le logo devrait contenir moins de détails, et que la couleur ocre devrait être remplacée par une nuance de vert.

— **Deux projets de valorisation des « déchets » de traitement des végétaux invasifs**

Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB des Gardons)

Une présentation rapide sur deux projets de valorisation de déchets issus d'opérations de gestion des EEE a clôturé la matinée. Le projet « Eaux végétales » du CNRS, visant à utiliser des filtres composés de poudre de végétaux pour dépolluer les eaux contaminées par des métaux, utiliserait des déchets de jussie et de renouées, mais également d'espèces indigènes (Menthe aquatique). Le second projet « *Unprooteds* » proposé par la fondation LUMA à Arles, a pour objectif de produire des matériaux composites (objets et textiles) à partir de ces déchets végétaux (https://atelier-luma.org/projets/the-uprooteds).

Il est rappelé aux membres l'importance de rester vigilants sur ces projets de valorisation socio-économique, qui sont de plus en plus nombreux à émerger et qui peuvent présenter de nombreux risques et effets contre-productifs si mal accompagnés et encadrés. L'étude publiée en 2018 par le GT IBMA sur ce sujet sert actuellement de base de réflexion au MTES qui examine certaines de ces demandes, ainsi que par d'autres services instructeurs de l'Etat et des collectivités. Elle doit être encore largement diffusée et valorisée.

Stratégie nationale et mise en œuvre du règlement européen

— **Méthode simplifiée de hiérarchisation des EEE**

Benoît Pisanu (UMS Patrinat), présentation téléchargeable ici

La stratégie nationale relative aux EEE recommande l'établissement de listes hiérarchisées d'espèces exotiques envahissantes, s'appuyant sur une analyse de risque et la consultation d'experts. L'UMS PatriNat a élaboré une méthode d'analyse simplifiée à partir des méthodologies existantes au niveau international, reproductible pour tous les taxons analysés et prenant en compte la faisabilité de gestion pour chaque espèce. Cette méthode se présente sous forme de questions fermées (oui/non) posées à un panel d'experts.

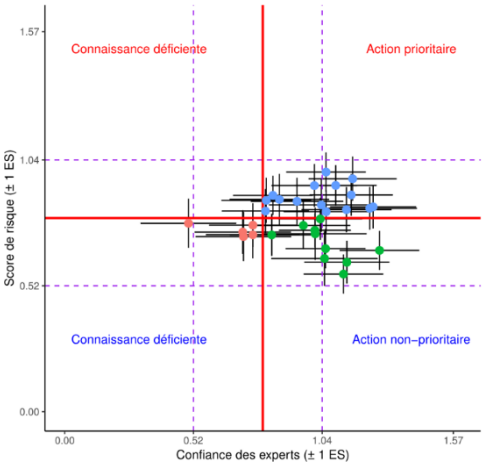

Les réponses des experts permettent d'obtenir un score de risque, associé à un score de confiance (déterminé par les réponses « ne se prononce pas »). Les incertitudes autour de ces deux scores ont également été calculées. Cette analyse permet de proposer des espèces nécessitant des actions prioritaires, et des espèces sur lesquelles les connaissances scientifiques restent encore insuffisantes. Une première analyse portant sur 122 espèces a été réalisée.

B. Pisanu précise que la répartition géographique de chaque espèce sur le territoire n'a pas été utilisée dans cette analyse car trop complexe à intégrer. Les membres alertent sur le risque de n'intervenir que sur les espèces qui apparaîtront en tête de liste, alors que des enjeux locaux peuvent être très importants. B. Pisanu insiste sur le fait que les résultats obtenus ne doivent pas être perçus comme une vérité absolue, mais comme un outil, une base de réflexion à utiliser en complément des connaissances des opérateurs de terrain. Elle permet également de faire un tri entre les espèces consensus et les espèces pour lesquels des désaccords existent entre les experts.

L'AFB fait remarquer que même avec la plus objective et précise des méthodes de hiérarchisation, il existe une part de subjectivité qui est susceptible d'intervenir dans la prise de décision finale notamment dès lors qu'il s'agit de règlementation. Il serait également intéressant de prendre en compte les enjeux politiques de certaines espèces (par exemple, le Vison d'Amérique qui n'a pas été intégré à la liste européenne du fait du lobby de l'industrie de la fourrure). Il est également soulevé l'importance de prendre en compte les possibilités de gestion, et qu'il parait peu utile de classer en « prioritaires » des espèces pour lesquelles il n'existe pas de technique de gestion effectivement applicable. A noter que pour l'instant, cet outil n'est pas utilisé pour une hiérarchisation des espèces non présentes sur le territoire, qui sont systématiquement examinées dans le cadre des actions de surveillance.

En réponse à une question de l'AFB Grand-Est, B. Pisanu tient également à faire remarquer que les espèces apparaissant « prioritaires » sont souvent les espèces historiques largement répandues, en raison des connaissances importantes disponibles sur ces espèces, ce qui représente un biais. En conséquence, il insiste sur la nécessité de la surveillance et de la détection précoce.

— **Proposition d'un gabarit pour l'élaboration de stratégies nationales de gestion des EVEE répandues**

Madeleine Freudenreich (AFB), présentation téléchargeable ici

Pour répondre aux obligations du règlement européen et à la stratégie nationale relative aux EEE, L'AFB (PCCBN), grâce à d'un stage de fin d'études réalisé par Madeleine Freudenreich, lance la rédaction de stratégies nationales de gestion (SNG) pour les espèces de flore identifiées comme préoccupantes pour l'UE et largement répandues sur le territoire métropolitain. Ces SNG seront rédigées pour 7 espèces : Baccharis, Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya, Elodée de Nuttall, Myriophylle du Brésil et les deux espèces de Jussie. Il est indiqué que ces SNG sont apparues comme des outils d'aide à la décision plus adaptés que des plans nationaux de lutte, jugés trop complexes et trop longs à rédiger. Elles s'appliquent à une large échelle et visent à fournir de grandes orientations pour les acteurs régionaux sans préjuger des stratégies locales qui pourraient déjà être mises en œuvre sur certaines EEE.

Le format de ces documents est présenté. Ces stratégies prendront la forme d'un livret d'une vingtaine de pages, dans lequel sera proposée une brève présentation de l'espèce et sa situation à l'échelle nationale (répartition). Chaque SNG compilera succinctement les informations disponibles sur l'espèce concernée, identifiera et catégorisera des secteurs géographiques selon différents paramètres (zones colonisées, zones susceptibles de l'être, zones prioritaires, etc.). En partenariat avec l'ANSES (G. Fried), des cartes de probabilité d'établissement seront proposées pour orienter les stratégies de gestion à mettre en place sur chaque secteur (Où intervenir et avec quels objectifs). Elles proposeront également une synthèse des mesures de gestion envisageables en se rappelant les outils existants (guides techniques, retours d'expériences de gestion, etc.). Les possibilités de financement, ainsi que les actions post intervention (gestion des déchets, restauration du milieu) et des actions corollaires (communication) sont également exposées.

Des experts (CBN et REST EEE notamment) seront sollicités pour leur élaboration et leur relecture. La finalisation de ces documents est attendue pour août 2019. Ils pourront ensuite être déclinés en plans régionaux de gestion. Les espèces visées par ces SNG sont pour le moment limitées aux espèces listées sur le règlement UE et largement répandues.

L'ONCFS indique la volonté de réaliser un document sur l'Ouette d'Egypte selon la même démarche. Il rappelle qu'il existe depuis 2012 un plan de maîtrise de la Bernache du Canada, qui sera ré-évalué sur ce même modèle (stage de 3 mois). Marilou Mottet (Fredon – Observatoire des ambroisies) précise que la FREDON va également réaliser un document sur le même modèle concernant le Ragondin. L'UMS PatriNat travaille à la rédaction d'une SNG sur le Frelon asiatique et l'AFB-DRED sur celle concernant les écrevisses exotiques envahissantes.

Un membre rappelle l'importance de prendre en compte les voies d'introduction et de dispersion dans la rédaction de ces stratégies. La validation envisagée de ces SNG par le CNPN est soulevée par les membres qui s'interrogent sur le temps (et l'intérêt) que le CNPN pourra y consacrer. Il est rappelé que le REST EEE sera sollicité par M. Freudenreich pour constituer des petits comités de relecture pour chacune des SNG.

Actualités

— **Présentation du projet *Interreg Marittimo* ALIEM (Action pour limiter les risques liés à la diffusion des espèces introduites envahissantes en Méditerranée)**

Cyril Cottaz (CBNMed), présentation téléchargeable ici

Ce projet réunit des partenaires français (région PACA, Corse) et italiens (Ligurie, Sardaigne, Toscane) avec pour chef de file l'Office de l'environnement de Corse, et vise à répondre à la problématique de la propagation des EEE à une échelle d'action cohérente au niveau méditerranéen. Il a pour objectif d'améliorer les connaissances, d'organiser un système d'information transfrontalier, d'agir efficacement pour contrôler au mieux les menaces et de contribuer à la restauration des écosystèmes dégradés. Etabli sur une durée de 36 mois (2017-2020), il cible des espèces végétales et des invertébrés. La mise en œuvre du projet est présentée.

La question de l'intégration des vertébrés dans le programme est posée. Ils ne sont pas inclus pour le moment, mais pourraient l'être dans le renouvellement du programme, envisagé après 2020, mais nécessitant de trouver un autre chef de file.

— **Impact des renouées asiatiques sur les compartiments épigés et endogés et kit de gestion en ripisylve**

Estelle Forey et Matthieu Chauvat (Université de Rouen Normandie), présentation téléchargeable ici

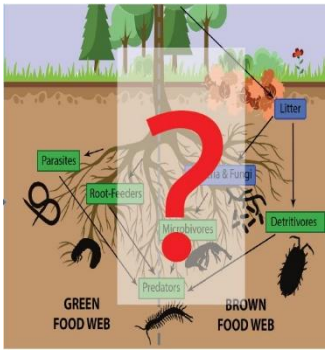

Le laboratoire Ecodiv de l'Université de Rouen Normandie réalise des études sur le fonctionnement des écosystèmes à l'interface sol-végétation. Dans ce cadre, il mène des recherches sur les réponses des communautés indigènes à la colonisation de plantes exotiques envahissantes. Les recherches portant sur les impacts des renouées asiatiques dans des habitats de type ripisylve en Normandie sont présentées succinctement.

Un kit d'information proposant une aide à la décision à destination des gestionnaires a également été développé. Il se compose de 5 fiches présentant une brève description des espèces, une aide décisionnelle, les méthodes de gestion envisageables en fonction des situations, une fiche de suivi de chantier et les possibilités de gestion des déchets de renouée.

Les membres rappellent l'intérêt de consulter des gestionnaires ayant une longue expérience de gestion des renouées lors de la constitution de tels outils comportant des recommandations précises. Il est précisé que ce document est adapté à la situation des renouées en Normandie et n'est pas généralisable dans toute la France. Plus généralement, il est important de prendre en compte les risques de perturbations du milieu que certaines techniques de gestion peuvent occasionner, la disponibilité locale des moyens techniques ou encore l'accessibilité aux sites à gérer, c'est pourquoi il est recommandé de ne pas préconiser de recette trop cadrée et toute prête mais plutôt d'encourager les gestionnaires à adapter les méthodes conseillées aux particularités de leur site. Le REST EEE se porte volontaire pour une relecture du kit d'informations et apporter des compléments d'information.

— **Espèces règlementées et commerce : vente en jardinerie du Myriophylle du Brésil**

Charline Teffaut (CEN CVL - GTPI), présentation téléchargeable ici

Dans le cadre actuel de la règlementation sur les EEE, un exemple de vente de Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) dans une jardinerie du Loir-et-Cher est présenté. Une alerte a été donnée fin 2018 par la FDPPMA 41 et le Syndicat Mixte du Bassin du Beuvron. La plante présentée sous la dénomination *Myriophyllum brasiliensis* était vendue pour ses vertus oxygénantes. Suite aux informations sur la réglementation qui lui ont été communiquées, le propriétaire de la jardinerie a simplement ajouté aux informations présentant les plantes en vente une note mentionnant de ne pas les implanter ou les jeter en milieu naturel. De nombreux acteurs (GTPI, Val'Hor, AFB, DREAL, DRAAF, etc.) ont été sollicités afin de répondre à la situation et aux questionnements soulevés : vente sous une taxonomie non valide, expertise nécessaire pour valider la détermination, communication avec les professionnels du commerce des plantes, règles d'étiquetage, contrôle, etc.

D'autres exemples problématiques de commercialisation sont évoqués comme la vente de Crassule de Helms sous le nom Crassula recurvata *(bien que l'espèce ne soit pas encore règlementée) ou de cultivars de Jussie n'appartenant pas aux taxons règlementés commercialisés sans étude de leur capacités invasives, etc. Romain Manceau (Val'Hor) précise qu'il n'existe pas de règlementation sur l'étiquetage de ces plantes, et les membres s'accordent à dire qu'il s'agit là d'un problème majeur. Plusieurs proposition sont évoquées pour mettre en place des contrôles : l'ONCFS est compétent pour contrôler l'application de la règlementation, cependant ses agents sont experts sur la faune et non sur les espèces végétales ; d'autres acteurs pourraient être mobilisés sur le sujet (Service de répression des fraudes, participation des CBN sur l'expertise) pour verbaliser et saisir les stocks ; les DRAAF et les FREDON, déjà délégués pour contrôler les jardineries, pourraient également étendre leur champ d'expertise. Cependant, les membres s'accordent sur le fait qu'il apparait préférable de privilégier dans un premier temps la communication et la sensibilisation. L'idée de la rédaction et la diffusion d'un courrier type à destination des gestionnaires par le Centre de ressource expliquant la réglementation en vigueur est évoquée, leur permettant de l'utiliser dans leurs relations avec les établissements commerciaux. L'AFB signale qu'une plaquette rappelant la règlementation, à destination des établissements à vocation commerciale, est en préparation. Un membre rappelle que l'interdiction de la vente de la jussie a pris beaucoup de temps, mais que divers pépiniéristes avaient arrêté la vente avant cette interdiction, parce qu'ils avaient été sensibilisés. Une valorisation des enseignes volontaires pour arrêter la vente d'espèces connues comme invasives mais pas encore règlementées serait intéressante (démarche en cours avec la Crassule en Pays de la Loire).*

— **Exemple d'actions de lutte contre les EEE au sein de l'ONF**

Delphine Fallour (ONF), présentation téléchargeable ici

L'ONF est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France (4,6 millions d'hectares de forêts et espaces boisés en métropole, 6,4 millions en outre-mer). Il dispose d'un important réseau d'agents sur le terrain qui peuvent contribuer à la veille sur les EEE et réalisent également de nombreuses actions de gestion, avec des financements de diverses provenances (DREAL, FEADER, collectivités, etc.). Un aperçu de ces opérations est présenté : gestion de l'Herbe de la Pampa à l'île de la Réunion, de diverses EEE dans le parc national des Calanques, Baccharis et Herbe de la Pampa sur le littoral landais, Gambusie en forêt d'Orléans, etc. L'ONF fait état de besoins de financements pluriannuels pour améliorer l'efficacité et le suivi des mesures de gestion, et de besoin de partenariats scientifiques pour le choix des protocoles de gestion et le suivi.

A noter que les opérations réalisées par l'ONF sur l'Herbe de la Pampa à l'île de la Réunion font l'objet d'un retour d'expérience de gestion du CDR EEE en cours de finalisation. Le CDR recontactera l'ONF pour valoriser d'autres actions par l'intermédiaire d'expériences de gestion, notamment sur les espèces terrestres.

Rédaction : Doriane Blottière et Emmanuelle Sarat (UICN France)
Relectures : Alain Dutartre (expert indépendant), Nicolas Poulet (AFB)
Version du 5 avril 2019.

Liste des participants

Nom Prénom	**Structure**
ALBERT Arnaud	AFB – DRED - PCCBN
BEISEL Jean-Nicolas	Université de Strasbourg
BLOTTIERE Doriane	UICN France
BOUIN Charlotte	CEN Normandie
BRETON Bernard	Fédération nationale de pêche
COLLAS Marc	AFB – Grand Est – SD Vosges
CHAUVAT Matthieu	Université de Rouen
COTTAZ Cyril	CBNMed
CRUZ Odile	AFB – DAPA – Dpt CDR
DAMIEN Jean-Patrice	PNR Brière
DAO Jérôme	CBNPMP
DOMMANGET Fanny	IRSTEA
DUTARTRE Alain	Expert indépendant
FALLOUR-RUBIO Delphine	ONF
FAUST Ségolène	DREAL Centre Val de Loire
FOREY Estelle	Université de Rouen
FREUDENREICH Madeleine	AFB – DRED – PCCBN
GAUTHIEZ François	AFB - DAPA
GUEDON Gérald	Polleniz – FREDON Pays de la Loire
HAURY Jacques	Agrocampus Ouest
HUREL Paul	ONCFS – DIR CVL-IDF
KIRCHNER Florian	UICN France
LABADESSE Myriam	Société herpétologique de France
LAMAND Florent	AFB – DIR Grand Est
MAILLARD Jean-François	ONCFS
MANCEAU Romain	Val'Hor
MOTTET Marilou	FREDON France (Observatoire des Ambroisies)
PENIL Caroline	AFB - DAPA
PISANU Benoit	AFB – MNHN
POULET Nicolas	AFB – DRED – Pôle Ecohydraulique
RABIN Nicolas	CNR
REYGROBELLET Jean-Philippe	SMAGE des Gardons
RICHARD Pascale	CEN Lorraine
SARAT Emmanuelle	UICN France
TEFFAUT Charline	CEN Centre Val de Loire
TELETCHEA Fabrice	Université de Lorraine
THIEBAUT Gabrielle	Université de Rennes
VARRAY Sylvie	FCEN

Excusés :

ANRAS Loïc (Forum des marais Atlantique)
ATLAN Anne (Université de Rennes)
BRUSSON Romain (CNR)

BUISSON Elise (Université d'Avignon)
CHABRERIE Olivier (Université de Picardie)
CONDAL Valentin (Suez)
DALOZ Aurélien (AFB - DAPA)
DECOSTER Grégory (VNF)
DELAQUAIZE François (MTES)
EHRET Pierre (Ministère de l'Agriculture)
FRIED Guillaume (ANSES)
GUERIN Maxime (Plante & Cité)
HEDONT Marianne (Plante & Cité)
HAPPE David (DREAL AURA)
MASSE Cécile (MNHN)
LAUSECKER Pierre-Olivier (Agence de l'eau Rhin Meuse)
LEHEURTEUX Emmanuel (CEN Pays de la Loire)
LE LOUARN Marine (IRSTEA)
MARCHAND Lilian (LYRE – Suez Environnement)
MENEZ Florence (Université des Antilles)
MOURONVAL Jean-Baptiste (Syndicat mixte Camargue Gardoise)
PINEAU Christophe (Cerema)
PIPET Nicolas (IISBN)
PORTE Annabel (INRA – Université de Bordeaux)
RICHARD Nina (Université de Tours)
SOUBEYRAN Yohann (UICN France)
TABACCHI Eric (Université de Toulouse)
VIARD Frédérique (CNRS - Station biologique de Roscoff)